
ICANN70 | Semaine de préparation – Point d’information sur la conformité contractuelle
Mercredi 10 mars 2021 – 16h30 à 17h30 EST

JONATHAN DENISON : Bonjour à tous. Je m’appelle Jonathan Denison. Je suis avec le département de la conformité contractuelle. Je suis heureux que vous puissiez nous rejoindre pour cette mise à jour de la semaine de préparation de l’ICANN70. Nous n’avons pas fait de mise à jour depuis l’ICANN69.

Nous aurons du temps pour répondre à vos questions à la fin de la séance. Si vous avez des questions, mettez-les dans le chat questions et réponses et nous y répondrons. Vous pouvez aussi poser une question ou faire des commentaires sur le chat. Bien sûr, il faut noter que vous devez suivre les normes de comportement attendu. Si vous avez aussi vu le chat, j’y ai mis tous les liens pour que vous puissiez y accéder et vous verrez aussi les diapositives qui correspondent. Très bien.

Je vais donc commencer par passer la parole à Jamie Hedlund. Merci beaucoup.

JAMIE HEDLUND : Merci JD.

Bonjour et bienvenue, bonsoir. Je suis Jamie Hedlund. Je suis à la tête de l’équipe de conformité contractuelle. Comme l’a dit JD, nous allons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

faire une mise à jour sur nos activités. Nous l'avons fait lors de l'ICANN69. Nous avons publié les diapositives de la présentation avant cette réunion afin que vous puissiez la trouver.

Notre ordre du jour se trouve sur la diapositive 3. Nous allons tout d'abord faire une mise à jour sur l'audit des obligations concernant l'utilisation malveillante du DNS des bureaux d'enregistrement. Le bureau de Los Angeles fournira cette mise à jour. Ensuite, notre partenaire Leticia Castillo nous parlera des implications concernant l'utilisation malveillante via le traitement des plaintes. Nous avons aussi Genie Chou qui nous parlera de l'application de la spécification temporaire par rapport aux politiques des gTLD. Ensuite, nous terminerons avec une présentation des mesures d'exécution qui ont été mises en place depuis l'ICANN69.

Avant de commencer, je voudrais d'abord décrire le rôle de notre département. Nous appliquons les politiques développées par la communauté et incorporées dans les accords de l'organisation de l'ICANN avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Lorsque nous découvrons des problèmes, nous collaborons avec les parties contractantes afin de les ramener vers la conformité. Si l'approche collaborative échoue, nous mettons en place un système de notifications et nous pouvons aller jusqu'à la suspension.

Nous travaillons avec différents membres de la communauté pour expliquer les normes que nous suivons pour appliquer la conformité. Si les obligations sont ambiguës ou conflictuelles, nos pouvoirs d'application sont différents. Je le sais parce que beaucoup d'entre

vous sont engagés dans le processus d'élaboration de politiques. Mieux on comprend ce processus, plus il est facile de l'appliquer.

Avec cela, je vais passer la parole à Yan.

YAN AGRANONIK :

Comme vous le savez, en janvier 2021, la conformité a lancé un audit pour évaluer la conformité des bureaux d'enregistrement en ce qui s'agit d'obligations du contrat à l'accréditation des bureaux d'enregistrement liées aux menaces de sécurité DNS. C'est ce que nous faisons maintenant.

Avant d'avoir envoyé ces audits aux audités, avec le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, nous avons collaboré au développement de la demande d'information, le RFI. Nous envoyons toutes les questions aux bureaux d'enregistrement et ensuite, nous essayons de clarifier les choses le plus possible afin que tout le monde comprenne bien quelles sont nos requêtes.

Ensuite, nous posons certaines questions qui sont liées aux pratiques des bureaux d'enregistrement dans la collecte des rapports de l'utilisation malveillante ainsi que toutes les informations sur la façon dont ils gèrent cette utilisation malveillante.

Nous avons choisi 127 bureaux d'enregistrement pour cet audit, des bureaux d'enregistrement qui avaient au moins cinq noms de domaine au total dans les rapports sur les menaces de sécurité que nous avons reçus dans le cadre du programme d'audit de conformité ou les rapports d'abus d'OCTO. Prochaine diapositive.

À ce jour, soit lundi, nous avons reçu 1 400 documents qui ont été soumis par les bureaux d'enregistrement. La majorité d'entre eux nous ont répondu à toutes les questions que nous avons posées, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui ont reçu des troisièmes avis. Ce sont des bureaux d'enregistrement qui ne nous ont rien envoyé depuis trois semaines. Ce n'est pas sur cette diapositive, mais je peux vous dire qu'à ce jour, ces 10 bureaux d'enregistrement nous ont renvoyé des informations, pas complètes, mais ils nous ont tout de même renvoyé quelque chose. C'est une bonne chose.

Voilà donc une description de ce qui va se produire dans l'avenir. Tout d'abord, nous allons examiner toutes les soumissions et ensuite, nous allons émettre un rapport confidentiel d'audit, un rapport initial à chaque audité. Soit le rapport sera clair où nous aurons toutes nos réponses ou alors ce sera un rapport sur lequel nous posons plus de questions et où nous aurons besoin de plus d'informations si les clarifications n'ont pas été obtenues.

S'il y a quelque chose qui doit être examiné un peu plus, les bureaux d'enregistrement devront donc répondre. Ensuite, nous publierons un rapport final consolidé qui décrira ce que nous avons fait, ce que nous avons vu. Et avant de le publier, nous allons le proposer au groupe des représentants des bureaux d'enregistrement. Nous publierons le rapport final d'audit consolidé. Vous voyez le lien en bas de l'écran.

Si vous avez des questions, nous pourrions y répondre à la fin de cette séance.

LETICIA CASTILLO : Merci Yan. Yan nous montré quelles étaient les actions que nous prenions pour évaluer les problèmes de conformité. Je vais vous fournir plus de détails.

Nous avons le document RAA avec la section 3.18 où les plaintes et les abus liés aux bureaux d'enregistrement y sont traités. Nous enquêtons et répondons aux signalements d'abus pour tout ce qui est noms de domaine. Il y a aussi des demandes où on doit absolument publier tout ce genre d'informations. Il y a des contacts que nous devons fournir aux autorités des forces de l'ordre. Nos obligations afin de publier ces procédures et ces détails sont gérées dans ce sens. Il y a aussi l'obligation de mettre toutes les informations et les réponses et de les fournir à l'ICANN.

Lorsque nous enquêtons sur ces plaintes, en général, nous demandons des preuves des bureaux d'enregistrement sur la manière dont ces plaintes ont été adressées. Nous demandons autant d'information que de clarifications possibles pour nous assurer que cela soit fait. Il est important que les autorités des forces de l'ordre aient aussi droit à des explications à travers le RAA.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais l'audio coupe un peu.

LETICIA CASTILLO : Nous avons donc des paramètres ici sur cette diapositive pour montrer comment nous procédons dans ce sens.

De février 2020 à janvier 2021, nous avons reçu 2 676 plaintes et envoyé 248 notifications aux bureaux d'enregistrement. Nous avons

demandé des preuves et des explications comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons fermé 80 notifications envoyées aux bureaux d'enregistrement parce que les bureaux d'enregistrement ont pu démontrer qu'ils avaient commencé les étapes. Il y a 41 % des fois où le domaine a été suspendu. D'autres mesures ont été prises, par exemple fournir des détails sur le fournisseur d'hébergement. Nous avons donc eu toutes les informations nécessaires.

Nous avons aussi fermé 2 279 plaintes qui étaient hors du champ de l'enquête, sans donc pouvoir initier une enquête avec les bureaux d'enregistrement. Pourquoi? Dans 58 % des cas, aucune preuve n'avait été fournie, évidences qui étaient nécessaires pour nous afin que nous puissions continuer avec le processus.

Les plaintes rapportées qui ont été enregistrées doivent avoir des preuves. La plupart du temps, les bureaux d'enregistrement nous envoient les plaintes directement. Même si nous recevons toutes les informations à ce point, nous devons envoyer des informations pour notifier les titulaires et les opérateurs de registre. Nous recevons tout de même des plaintes dans ce sens.

Dans 14 % des cas, le nom de domaine a été suspendu et 19 % des cas concernaient des ccTLD qui ne sont pas dans notre champ de travail puisque l'ICANN n'accrédite pas ces domaines. Le petit pourcentage qui n'est pas sur cette diapositive inclut des scénarios tels que des plans de conformité qui étaient en doublon qui faisaient référence à des noms de domaine qui n'étaient pas impliqués dans les disputes.

Une chose importante dont il faut parler, c'est que lorsque nous fermons une plainte qui est hors du champ d'application, nous devons

savoir pourquoi. Dans la plupart des cas, nous essayons de donner l'opportunité aux parties prenantes pour qu'elles puissent poser des questions. Lorsque ces personnes, ces bureaux d'enregistrement ou ces participants ne répondent pas, la plainte est donc close.

Si vous voulez soumettre une plainte à notre département, qu'est-ce que vous devriez garder à l'esprit ? La prochaine diapositive souligne ces points. Prochaine diapositive. Il faut noter que notre formulaire vous fournit les outils dont vous avez besoin pour faire une recherche. Pour confirmer le nom du bureau d'enregistrement, il suffit de mettre le nom de domaine et de cliquer sur chercher. Vous trouverez aussi les données.

La deuxième chose va être de fournir les informations concernant le bureau d'enregistrement, une description de ce qui s'est passé ; et tout cela va nous permettre de recueillir les preuves et cela, pour réduire le temps du processus. Notre système d'enquête nous permet de travailler avec l'ICANN. C'est très important d'avoir toutes les informations et les preuves pour faire une plainte.

Nous avons aussi besoin de copies pour soumettre cela et toutes les réponses que vous recevez du bureau d'enregistrement. Cela inclut des courriels parce que nous allons aussi aborder cela avec le bureau d'enregistrement, donc nous avons besoin d'une série d'exigences et de les respecter et nous allons soumettre ces plaintes pour présenter ce rapport. Cela sera fait dans le cadre de ce service.

Vous voyez ici toutes informations pour soumettre votre rapport d'abus. Et comme Jamie l'a dit, cette présentation est à votre disposition sur la page de l'ICANN70 et vous pouvez la télécharger.

Je vais maintenant donner la parole à Genie Chou.

GENIE CHOU :

Je vais vous montrer ici les changements qui vont être faits pour la conformité de la spécification temporaire pour les types de données.

En mai 2019, on a mis en place la mise en œuvre des exigences de la spécification temporaire et par conséquent, la conformité continue à mettre en place les obligations de la spécification temporaire. Et le bureau de conformité a dû adapter son processus pour l'adapter au système selon le RDDS et nous demandons maintenant des données additionnelles. Par exemple s'il y a une plainte, nous avons besoin de preuves de la personne qui fait la plainte qui vont démontrer qu'il s'agit d'un bureau d'enregistrement et il va présenter ce RDDS.

Nous avons aussi besoin de confirmer les données d'enregistrement comme le nom du bureau d'enregistrement, l'adresse courriel des parties contractantes lorsqu'il faut aborder des plaintes spécifiques parce qu'à nouveau, les informations ne sont pas toujours disponibles.

Nous continuons d'éduquer les rapporteurs pour les exigences de spécification temporaire et beaucoup de tout cela est fait sur les exigences et nous expliquons pourquoi le RDDS ne peut pas parfois présenter les informations de contact.

Ici, sur cette diapositive, vous voyez un résumé de février 2020 jusqu'à janvier 2021. Ici, vous voyez 2 020 plaintes qui ont été présentées sur la spécification temporaire. Le bureau des plaintes a reçu 35 plaintes de février 2020 à août 2020 et ce sont des plaintes de violations de

plaignants ou dans les cas où l’ICANN a pu vérifié ces violations en regardant le RDDS.

En août 2020, nous sommes passés à un nouveau système de plaintes qui inclut la possibilité d’avoir des données. Ce nouveau système nous permet d’améliorer le rapport de façon à ce que ces exigences incluent le nombre total de plaintes reçues contrairement aux plaintes seulement qui n’étaient pas dans le cadre. C’est pour cela que maintenant nous indiquons le nombre total de plaintes reçues. Et de septembre jusqu’à janvier 2021, nous avons reçu 61 plaintes, 31 étaient fermées parce qu’elles étaient hors cadre et cela veut dire que 61 plaintes comprenaient une preuve de violation ou de spécification temporaire et ont pu confirmer la violation à travers la révision du RDDS.

Nous avons envoyé huit nouvelles enquêtes concernant les données d’enregistrement non publiques. Nous avons expliqué aux différentes parties contractantes pourquoi nous faisons cela et les actions qui allaient être mises en œuvre pour chaque plainte. Le bureau de la conformité a aussi mis en place un système de nouvelles données pour le RDDS. Par exemple, lorsqu’on va rédiger des données d’enregistrement, il faut déployer ces données qui vont dépendre du RGPD. Elles doivent être rédigées en fonction de la spécification temporaire. Un autre exemple est s’il y a trop de données d’enregistrement et que l’on ne déploie pas l’état de l’opérateur de registre ou s’il n’y a pas de communication avec les données importantes concernant le RDDS.

Dix-neuf des RDDS comprenant ce type de problème ont été corrigées, par exemple la mise à jour du RDDS pour fournir un formulaire web ou

une adresse courriel. D'autres continuent avec un système pour continuer à collaborer avec l'ICANN.

Nous avons envoyé de nouvelles enquêtes concernant les données d'enregistrement. Deux ont montré qu'il y avait un mécanisme en place et une qu'il y avait un processus qui allait être mis en place.

Nous allons envoyer de nouvelles enquêtes aux fournisseurs de l'UDRP et tout cela va comprendre la formation des bureaux d'enregistrement pour qu'ils respectent ce système de conformité.

Il y a aussi d'autres systèmes qui sont en place qui ne sont pas reflétés ici dans la présentation de nos données parce que des fois, cela ne correspond pas aux dernières données. Nous avons reçu tout cela et nous avons présenté tout cela jusqu'au mois de janvier 2021. Il y a certaines choses qui ne vont pas figurer dans notre modèle parce que nous avons présenté un modèle de février 2020 à janvier 2021.

Nous avons présenté une mise à jour pendant l'ICANN69. Nous avons utilisé les formulaires de plaintes qui sont nouveaux pour améliorer le système de rapport, comme je l'ai déjà dit. Et nous allons améliorer le tableau de bord, ce qui inclut des données additionnelles, le type de plaintes, les plaintes reçues, et cela comprend des avertissements en cas de clôture dans le cas où les plaintes concernent les demandes pour présenter les données d'enregistrement ou que cela concerne le RDDS ou qu'il y a trop ou pas assez de données concernant le RDDS.

Des exemples concernant les données additionnelles et les détails : que la personne ait présenté la plainte, qu'elle se soit identifiées en tant que bureau d'enregistrement, en tant qu'avocat, personne appartenant aux forces de l'ordre ou fournisseur d'UDRP. Il y a ici un

lien qui est fourni sur cette diapositive pour entrer en contact avec ce système.

Nous avons aussi présenté des instructions additionnelles pour accéder aux données d'enregistrement non publiques et d'autres indications comprennent des recommandations pour savoir où vous pouvez envoyer ces informations, comment enregistrer un nom de domaine, des liens au système de formulaire de plainte qui doit être utilisé pour présenter une plainte au département de conformité.

À nouveau, un lien est fourni sur cette diapositive. Si vous voulez accéder à cette information, vous pouvez le faire et vous pouvez aussi le faire à travers le chat où vous trouverez aussi ce lien.

Nous sommes en train de soumettre d'autres cas qui sont en cours de correction et le bureau de conformité continue à former les plaignants, par exemple un système de formation que nous avons lorsqu'il y a des données d'enregistrement qui ne sont pas présentes, lorsqu'on pense que la question de contact, d'informations n'est pas correctement fournies ou lorsque l'on considère que d'autres données doivent être fournies ; à ce moment-là, on l'indique.

Je vais maintenant donner la parole à Leticia pour qu'elle nous parle des actions de mise en œuvre.

LETICIA CASTILLO :

Merci Genie.

Je suis Leticia. Comme cela a été dit, je vais fournir quelques mesures que nous avons et sur lesquelles nous travaillons depuis l'ICANN69 que nous avons mises à jour.

Sur cette diapositive, vous voyez le nombre de plaintes qui ont été reçues de septembre 2020 à janvier 2021. On avait 7 644 plaintes. Elles étaient liées aux obligations pour la plupart, 6 903 étaient liées au type de plaintes contre le bureau d'enregistrement ou 741 contre l'opérateur de registre.

Si vous avez écouté notre mise à jour l'année dernière, vous savez que nous avons un système pour traiter les plaintes qui nous permet de connaître les données que nous avons. Ce système a été lancé au mois d'août de l'année dernière. Et ici, vous voyez les données que nous avons pour cette période.

Pour les nouvelles plaintes reçues, nous avons 4 262 cas de personnes qui se sont plaintes. Nous avons environ 73 % des cas qui ont été rapportés qui portaient sur des problèmes de transfert, donc quand on veut transférer un nom de domaine à un autre titulaire. Et 11 % représentaient des problèmes de renouvellement. Un autre exemple ici serait avec un nom de domaine qui veut être reporté. Et 299 cas ont été présentés par des plaignants qui étaient des anciens titulaires de nom de domaine et qui avaient des plaintes où 36 % se présentaient pour des problèmes de transfert et 23 % pour des problèmes de renouvellement de nouveau.

Comment nous avons ces informations ? Une fois que l'on présente une plainte, nous allons travailler avec cette personne pour savoir la raison pour laquelle cette personne a envoyé cette plainte, de qui il s'agit, à quel secteur de la communauté cette personne appartient. Et comme cela, nous pouvons fournir ces informations et savoir d'où proviennent le plus grand nombre de plaintes pendant cette période de façon à pouvoir identifier l'origine de ces plaintes.

La prochaine diapositive que vous voyez ici montre que nous avons conclu 3 832 plaintes parce que nous n'avons pas pu contacter le bureau d'enregistrement. On peut aussi dire que ce nombre continue à augmenter parce que parfois, on ne répond pas aux demandes parce que les plaignants ne répondent pas à notre demande ou parce que cela est à l'extérieur du rôle de l'ICANN. Par exemple, les plaignants nous demandent certaines données ou nous demandent de retirer des contenus de site internet pour une question d'utilisation malveillante ou pour une demande de transfert de nom de domaine et nous n'avons pas l'autorité ni la partie technique – nous ne nous chargeons pas de la partie technique –, donc nous ne pouvons pas nous charger de ces actions. Ces problèmes sont présentés.

Nous avons aussi constaté que dans certains cas, les problèmes ont déjà été réglés et la plainte a été résolue, par exemple des demandes de problème d'accès qui ont déjà été approuvées ou le transfert a déjà été terminé, le nom de domaine a été transféré. Et dans ces cas-là, nous fournissons des précisions, des éclaircissements qui concernent le cas, par exemple comment déterminer le responsable, les données de contact. Et nous demandons au plaignant de nous contacter. Et si le plaignant ne nous répond pas, dans ce cas-là, cela veut dire qu'il y a eu suffisamment d'informations fournies et que l'affaire est terminée. Nous fournissons également d'autres systèmes pour aider les personnes à régler leurs problèmes. C'est pour cela que des fois, ce type de problèmes ne sont parfois pas réglés. Prochaine diapositive.

Une fois que nous confirmons que la plainte fait partie de notre champ d'application, nous avons un processus de solution. Nous envoyons une explication, nous demandons les informations nécessaires des

parties contractantes. Si nous ne recevons pas ces informations, nous allons vers une deuxième et une troisième notification. Dans certains cas, nous allons aller des fois jusqu'à la troisième notification lorsqu'il s'agit d'une violation et que les choses ne sont pas faites avant.

De septembre 2020 à janvier 2021, nous avons envoyé 1 939 notifications aux parties contractantes. Notez que ce chiffre n'inclut pas les suivis qui ont été faits entre les différentes notifications. Bien sûr, si les réponses sont reçues à temps, nous ne passons pas à la deuxième phase, la deuxième notification. Ces chiffres-là ne sont pas reflétés sur le diagramme que vous voyez.

Nous avons le nombre de notifications envoyées. Comme vous le voyez, les notifications envoyées pour la plupart sont liées aux transferts, donc c'est assez régulier. Nous avons aussi des problèmes liés aux noms de domaine et à l'utilisation malveillante. En ce qui concerne des opérateurs de registre, il s'agit des niveaux de services qui doivent être maintenus. Ensuite, nous avons des problèmes d'accès et de données d'enregistrement.

Vous voyez comme les chiffres baissent de la première à la deuxième à la troisième notification. Encore une fois, une fois que la partie contractante nous fournit les documents nécessaires, nous pouvons ainsi clôturer ce dossier. Nous envoyons une notification en disant que le cas a été conclu puisqu'ils ont satisfaits les demandes qui ont été faites. Nous faisons une révision mensuelle et en résultat, nous savons quelles notifications doivent être envoyées, quels cas doivent être ré-ouverts et nous faisons cela jusqu'à ce que tous les problèmes soient complètement traités.

Nous avons une dernière étape qui s'appelle la résolution formelle ou le processus formel. Durant ce processus, une notification est envoyée aux parties concernées. Cela est publié sur le site web. Nous avons l'entierement de données d'enregistrement auprès d'un fournisseur. Nous avons aussi une période où nous fournissons trois notifications officielles, trois avis officiels. Les avis font référence aux manquements du bureau d'enregistrement soit à fournir des enregistrements relatifs aux demandes de mise à jour des données de transfert, soit à fournir des services WHOIS, entierement des données d'enregistrement auprès du fournisseur, soit à payer des frais d'accréditation. Si cela ne fonctionne pas, nous passons à la prochaine étape. Là, il y a un avis de résiliation basé sur l'incapacité du bureau d'enregistrement à remédier au problème de violation ci-dessus à la réception de trois avis de violation dans un délai de 12 mois.

Comme vous le voyez en bas, vous avez un lien sur les détails que je viens de vous expliquer et sur l'approche et le processus suivis pour traiter ces plaintes. Vous pouvez aller voir cela. Et dans le chat, vous pouvez aussi obtenir ce lien.

Voilà donc les mises à jour que nous avons. À vous la parole, JD.

JONATHAN DENISON :

Très bien, merci.

Les questions ont été adressées dans la section des questions et réponses, mais si vous avez des commentaires là-dessus, vous pouvez nous les renvoyer. Je vois qu'il y a peut-être une main levée. Quelqu'un a une question à poser ? Je ne vois plus de main levée parmi les participants.

Il y a une question sur... Attendez. Ce que nous allons faire en premier, c'est de lire les questions qui ont été posées sur les résultats des audits. Nous avons reçu deux ou trois questions à ce sujet.

On nous demande quand on va présenter les résultats initiaux de l'audit. Nous avons parlé du 20 avril ou peut-être avant. Bien sûr, nous avons des rapports pour chaque bureau d'enregistrement. Est-ce que c'est suffisant ?

YAN AGRANONIK :

Les résultats de l'audit en général, cela sera envoyé ou sera fait à la fin du mois de mai et certainement publié en juin.

JONATHAN DENISON :

Nous avons une autre question de Maarten : « Est-ce que l'ICANN envoie les plaintes qui incluent les ccTLD aux ccTLD respectifs ? » Oui, la réponse à cela, c'est oui. La plupart du temps, les plaintes par rapport aux ccTLD sont dirigées vers le contenu. C'est envoyé aux contacts du manager du ccTLD.

Nous avons aussi une question liée à l'accès aux données d'enregistrement non publiques. Genie en a parlé tout à l'heure, ce sont des problèmes qui sont en cours. Cette question n'a pas été résolue au sein du service de la conformité.

Et finalement, dans l'introduction, il a été dit que la conformité participait à d'autres séances. Pouvez-vous nous dire quelles sont les séances dans lesquelles vous allez participer ? Nous parlons aussi de la spécification temporaire et de l'utilisation malveillante du DNS. Attendez, je pense que nous avons un lien en ce qui concerne la

sensibilisation sur la page de la conformité sur le site icann.org. Peut-être que quelqu'un peut mettre cela dans le chat. En revenant vers mai 2018, nous avons dû faire des comptes parce qu'il y a eu des séances de sensibilisation qui ont été mises en place et qui ont couvert certaines de ces thématiques. Nous devons revenir en arrière et confirmer cela, à savoir ce qui a été couvert. J'espère que cela aide.

Encore une fois, si vous avez des commentaires de suivi, allez-y dans le chat, notez-les. Si quelqu'un d'autres... Leticia a mis la page sur les données liées à la sensibilisation sur le chat. Elle a envoyé de considérer d'inclure les paramètres de la sensibilisation dans le prochain rapport de la conformité. Est-ce que quelqu'un peut élaborer un petit peu là-dessus ? Qu'est-ce que vous voulez dire par mesures ou par paramètres au niveau de la sensibilisation ?

PAM LITTLE :

Merci Jonathan. Je serais très intéressée. Je sais que vous faites ce rapport durant ces webinaires. Nous avons reçu beaucoup d'informations sur les activités d'exécution ou d'application, mais je pense que la formation et les efforts de sensibilisation et de formation sont aussi importants lorsqu'il s'agit de fonction de conformité. Et je pense qu'il faut vraiment encourager cette culture de conformité. Cela aiderait aussi ces groupes de parties prenantes, surtout les parties contractantes qui ne participent pas activement à l'ICANN, pour qu'ils puissent mieux comprendre leurs obligations. Je vous demande d'inclure dans vos webinaires tel que celui-ci des données ou des mesures sur ce que vous faites au niveau de la sensibilisation avec vos parties contractantes, particulièrement celles qui ne sont pas vraiment actives dans l'espace de l'ICANN.

JONATHAN DENISON : Je suis d'accord, c'est important par rapport à tout ce que nous faisons. Bien sûr, nous pouvons revenir là-dessus.

Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Très bien. Jamie, voulez-vous rajouter quelque chose ? Je ne sais pas si quelqu'un a des questions ou des préoccupations sur quelque chose ? Sinon, nous pouvons clôturer la séance. Très bien.

JAMIE HEDLUND : Merci à tous d'avoir participé. Encore une fois, si vous avez des questions de suivi, veuillez nous envoyer un courriel à compliance@icann.org. Si vous avez aussi des suggestions sur la manière dont nous pouvons améliorer ce genre de webinaire, laissez-le-nous savoir.

Avec cela, je sais qu'il nous reste 18 minutes et vous pouvez récupérer ces 18 minutes. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]